



SAGE des deux Morin
Maison des services publics
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
sage2morin@orange.fr
Tél : 01 64 03 06 22/Fax : 01 64 20 21 60

Compte rendu de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du 15/05/2008

Le jeudi quinze mai deux milles huit à seize heures, la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle Peyrefitte à La Ferté Gaucher, sous la direction du président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) : M. Roger REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 28 avril 2008

Membre de la commission « Eau potable et gestion de la ressource en eau »	Présents	Excusés	Absents
M. REVOILE Roger , Président du SAGE des Deux Morin	X		
M. VALENTIN Patrice , Vice Président du SAGE, Président de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau », Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay		X	
Mme DE BELLEFON Monique , Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne	X		
Mme ROUSSEAU Cécile , Représentante de la MISE de Seine et Marne	X		
M. GUERIN Nicolas , Représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne		X	
Mme PINON Marie-Pierre , Représentante de la Fédération de Pêche de Seine et Marne	X		
Mme LICKEL Marie Françoise Représentante de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Vallées de Marne		X	
M. SERENO Julien , Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Rivière Ile de France		X	
Mme CORDIER Karine , Représentant du Conseil Général de Seine et Marne	X		
Mme REYNAUD Anne , Représentante de Aquit' Brie	X		
Mme SIROT DEVINEAU Anne-Françoise , Représentante du Conseil Régional d'Ile de France		X	
M. TELLIER Michel , Maire de Soizy aux bois			X
M. VERJUS Philippe , Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France	X		
M. DHONDT Régis , Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne	X		
M. CARRE Benoit , Ingénieur au Syndicat d'alimentation en eau potable de la région Nord Est Seine et Marne		X	
M. PINON GUERIN , Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Marne	X		
Mme RIBEYRE Anne , Représentante de l'Association Marne Nature Environnement	X		
M. LOYAL Philippe , Représentant de la commune de Mouroux		X	

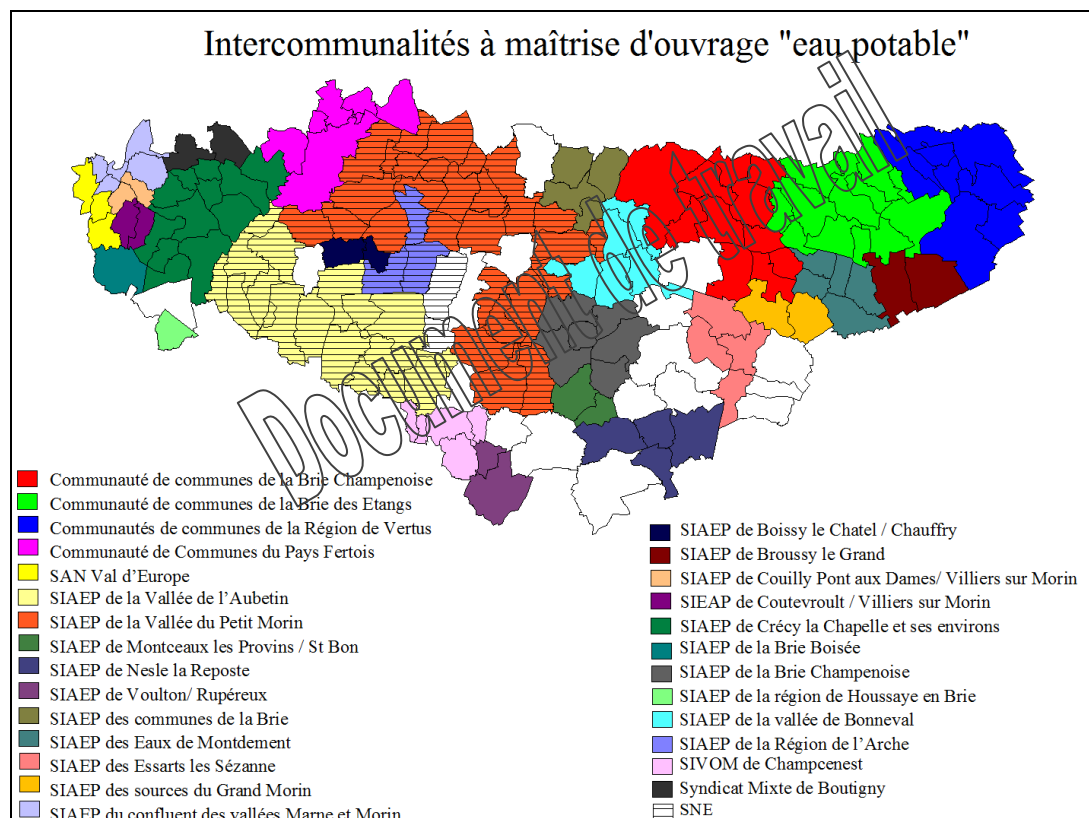
Personnes invitées	Présents	Excusés	Absents
M. SAUVAGE Stanislas , Président du SIAEP de la Vallée de l'Aubetin	X		
M. DE VESTELE Philippe , Président du SIAEP de la Vallée du Petit Morin			X
M. STELLIN , Président du SIAEP de la Vallée de l'Arche		X	
, Président du SIAEP de la vallée de Bonneval	X		
M. GIRAUDOT , Représentant du SIAEP de Montceaux les Provins/St Bon	X		
Mme BELDENT Jeannine , Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois			X
M. FRIQUOT Pascal , Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région de Vertus	X		
M. JEANNET Serge , Représentant du SIAP de Boissy le Chatel/Chauffry	X		
M. , Président du SIAEP des Essarts les Sézannes	X		
M. , Président du SIAEP des source du Grand Morin			X
M. , Président du SIAEP des Nesle la Reposte			X
M. , Président du SIAEP de la Brie Champenoise			X
M. , Président du SIAEP de Crécy la Chapelle et ses environ			X
M. , Président du SIAEP de Couilly Pont aux Dames/St Germain sur Morin			X
M. , Président du SIAEP du confluent des vallées Marne et Morin			X
M. , Président du SIAEP de Coutevroult/Villiers sur Morin			X
M. Président du SIVOM de Champcenest			X
M. , Président du SIAEP de Rupéreux			X
M. DHUICQ Etienne , Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise			X

Ordre du jour :

1. Présentation des premiers éléments concernant l'alimentation en eau potable
2. Présentation des premiers éléments concernant la qualité des nappes d'eaux souterraines
3. Remarques diverses

1. Présentation des premiers éléments concernant l'alimentation en eau potable

1-1 Structures intercommunales à maîtrise d'ouvrage eau potable



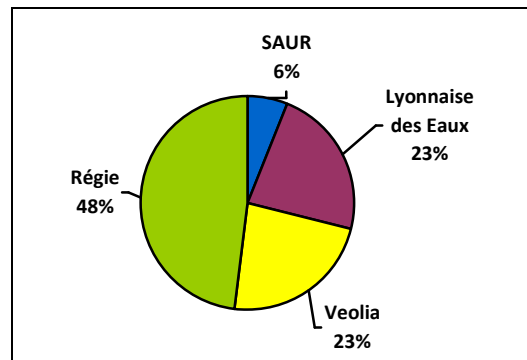
Carte 1 : Intercommunalité à maîtrise d'ouvrage « eau potable »

Sur le territoire du SAGE, 40 communes, soit 23% des communes du SAGE, ont cédé la compétence « alimentation en eau potable » à 5 Communautés de Communes. 67% des communes appartiennent à un syndicat intercommunal d'alimentation ou de distribution en eau potable (SIAEP ou SIDEP) et 10% des communes gèrent ce point en régie.

Il existe deux syndicats à cheval sur le département de la Seine et Marne et de la Marne : le SIAEP de la Brie Champenoise et le SIAEP de Montceaux les Provins/St Bon.

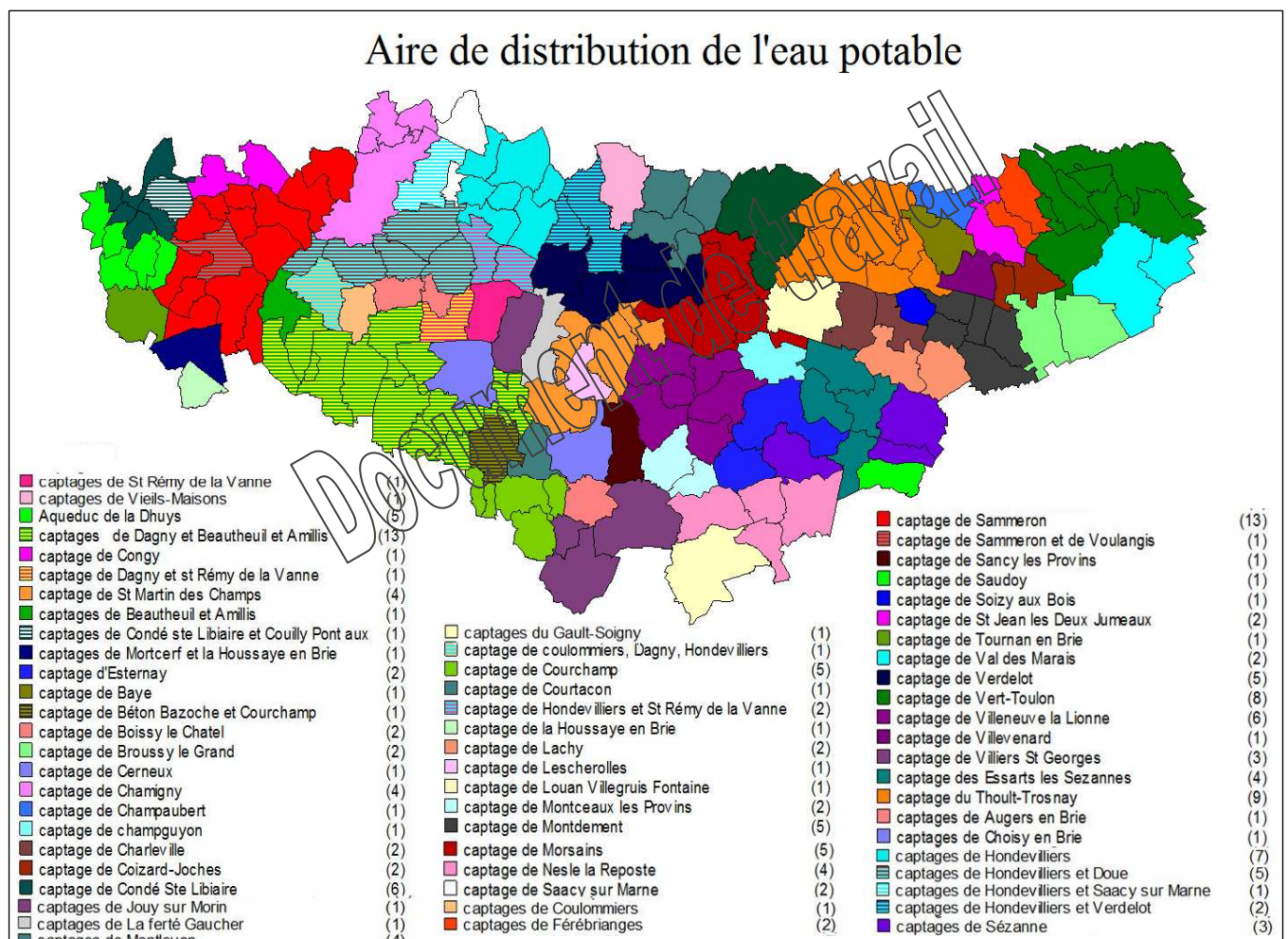
Le Syndicat du Nord Est Seine et Marne (SNE), en hachuré sur la carte, regroupe les syndicats de la Vallée du Petit Morin, de la Vallée de l'Aubetin et de la Région de l'Arche ainsi que les communes de Jouy sur Morin et Chartronge.

La moitié des captages sont gérés en régie par la structure ayant la compétence « alimentation en eau potable ». La structure gérant en régie le plus de captage est le SNE avec 22 captages.



Graphique 1 : Gestionnaire des captages

1-2 Aire de distribution de l'eau potable



Carte 2 : aire de distribution de l'eau potable

Sur la carte, les communes d'une même couleur sont alimentées par un même captage.

Les captages qui alimentent le plus grand nombre de communes sont les captages de Hondevilliers (18 communes), Dagny/Amillis/Beauthail (16 communes) et Sammeron (14 communes).

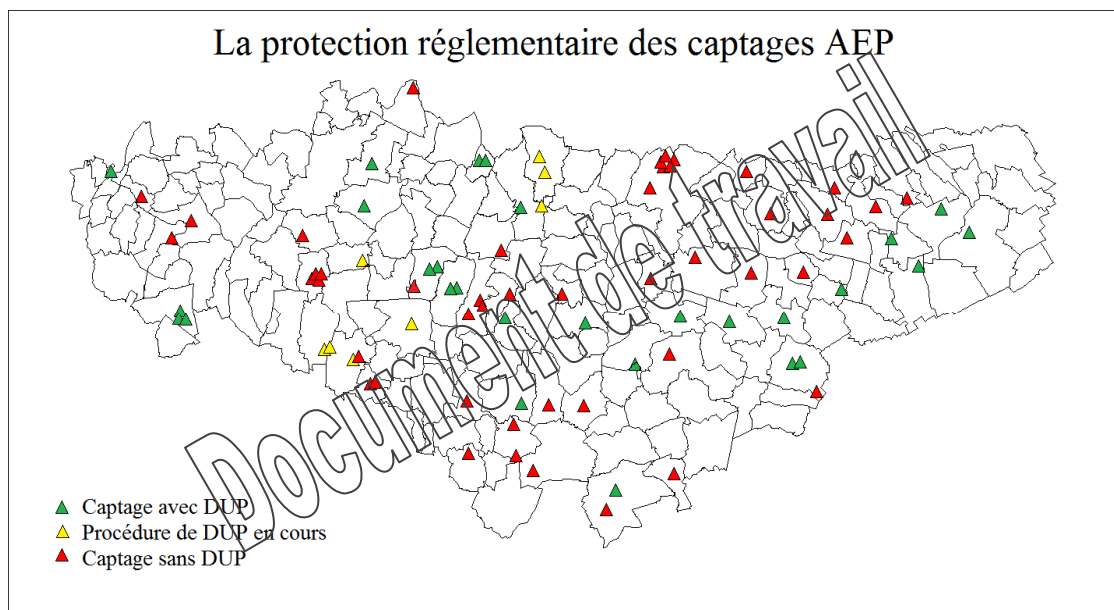
Les captages qui alimentent la plus grande population du SAGE sont ceux de Condé Ste Libiaire (16000 habitants), Coulommiers (15000 habitants), Chamigny (13000 habitants), Sammeron (11500 habitants), Aqueduc de la Dhuis (10600 habitants) et Dagny (10000 habitants). Il est à noter que les captages de Sammeron, Chamigny et l'Aqueduc de la Dhuis ne sont pas localisés sur le territoire du SAGE.

12 communes possèdent leurs propres captages qui suffisent uniquement à l'alimentation de la totalité de la commune (Le Gault Soigny, Soizy aux Bois, Baye, Saudoy, Montmirail, Congy, Champguyon, Champaubert, Villevenard, Lescherolles, Louan Villegruis Fontaine et Veils Maison)

40% des captages présents sur le territoire du SAGE alimentent une seule commune et 25% alimentent deux communes.

On observe de nombreuses interconnexions entre les réseaux d'alimentation en eau potable en Seine et Marne et celles-ci sont rares dans la Marne même en secours.

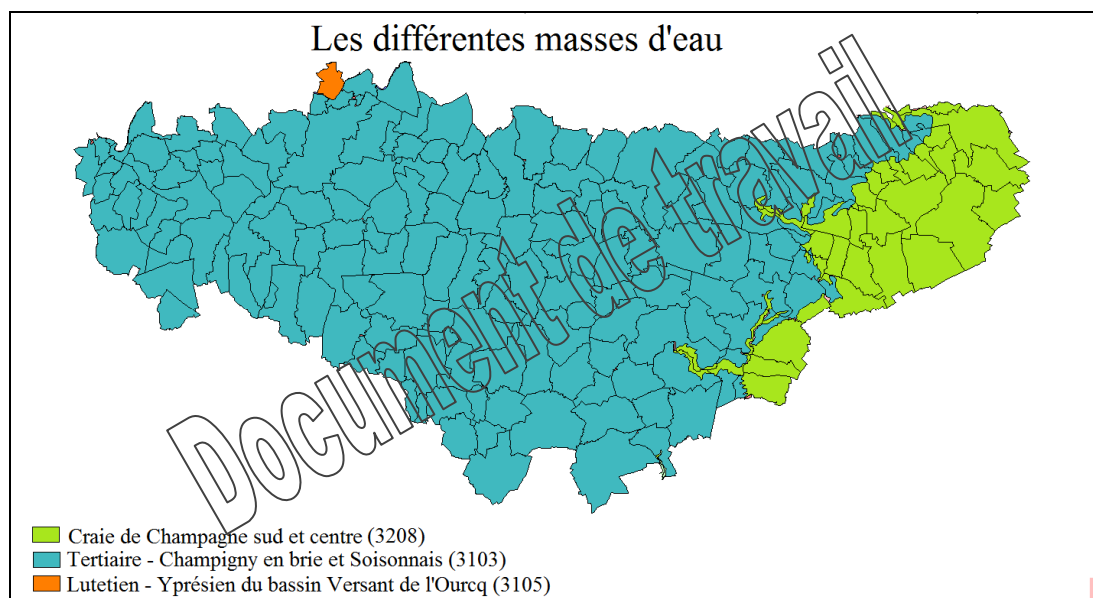
1-3 Protection des captages



Carte 3 : protection réglementaire des captages AEP

Sur le territoire du SAGE on compte 84 captages. 33% de ces captages possède une Déclaration d'Utilité Public (DUP), 57% n'en possède pas et pour 10% la procédure est en cours.

1-4 Les masses d'eaux souterraines



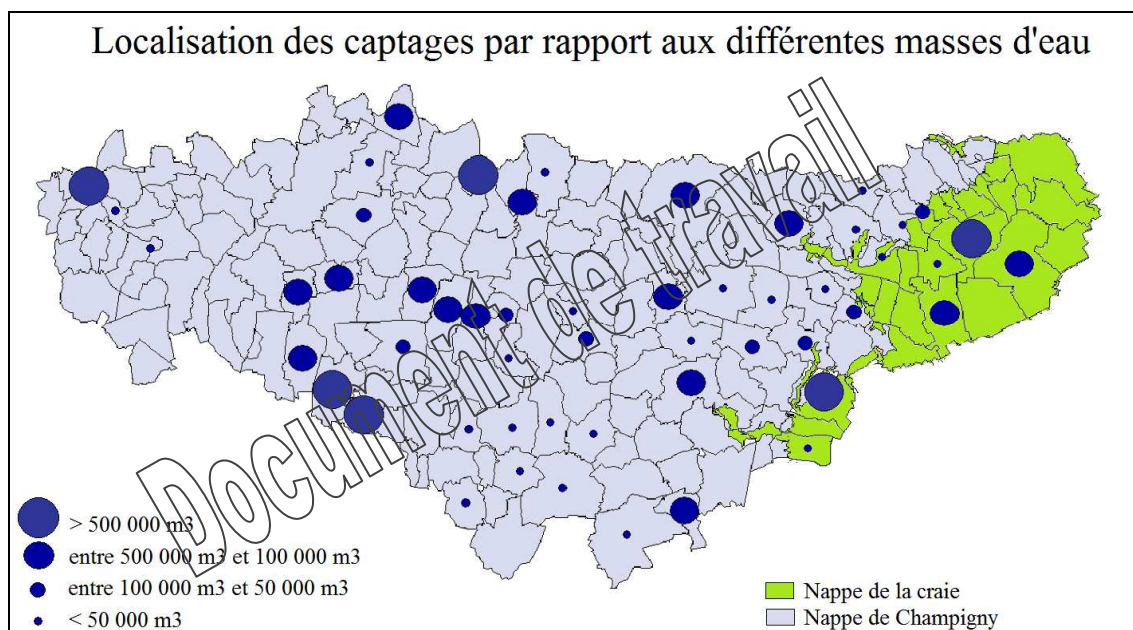
Carte 4 : Les différentes masses d'eau présentes sur le territoire du SAGE

Les masses d'eau souterraines présentes sur le territoire du SAGE sont :

- L'aquifère multicouches des calcaires de Champigny, qui couvre les $\frac{3}{4}$ du territoire
- La nappe de la craie de Champagne sud et centre, qui se situe à l'est du territoire

Sur la carte, apparaît également la nappe du Lutétien – Yprésien du bassin versant de l'Ourcq sur la commune de la Ferté sous Jouarre. Cette nappe est à la limite du bassin versant du Petit Morin.

1-5 Volumes prélevés en 2006



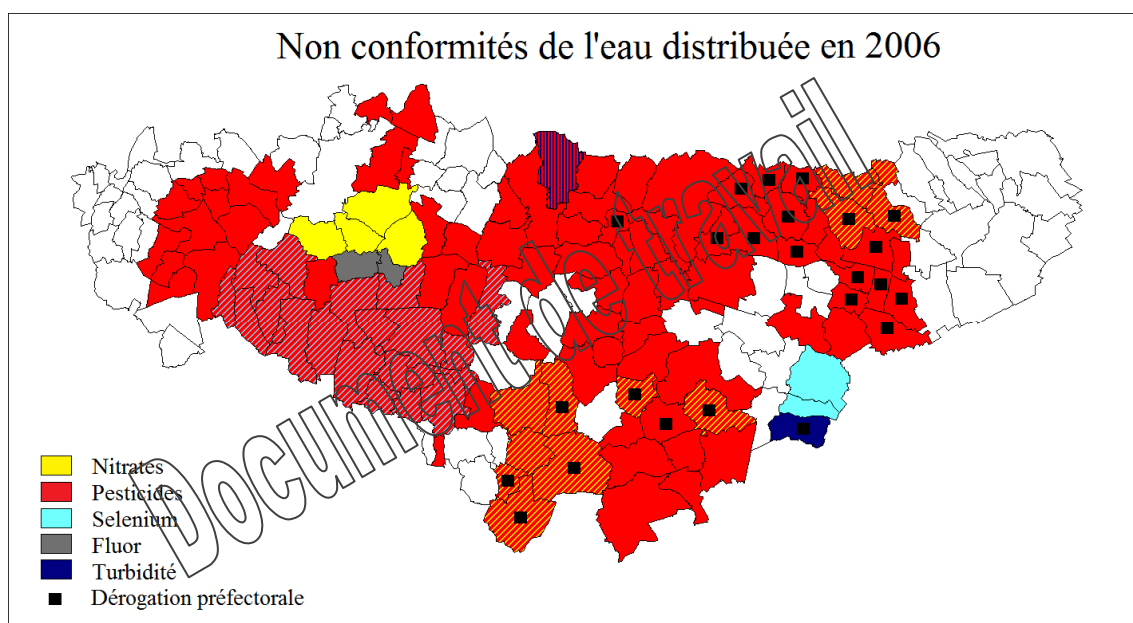
Carte 5 : Volumes prélevés en 2006

9 captages du territoire puisent dans la nappe de la craie (captages de Broussy le Grand, Coizard Joches, Val des Marais, Saudoy, Vert-Toulon, Sézanne, Férébrianges, Montdement-Montgivroux et Villevenard)

En 2006, les captages qui ont prélevés le plus d'eau sont les captages de Condé Ste Libiaire (1450 000 m³), Dagny (800 000 m³), Sézanne (608 000 m³), Hondevilliers (600 000 m³), Amillis (570 000 m³) et Vert-Toulon (550 000 m³).

En 2006, 8 259 487m³ ont été prélevés dans la nappe de Champigny et 2 000 861 m³ dans celle de la craie.

1-6 Non conformités



Carte 6 : Non-conformité de l'eau distribuée en 2006

En 2006, 105 communes, soit 60% des communes du SAGE présentaient une non-conformité vis-à-vis des pesticides, 15 communes vis-à-vis des nitrates, et 22 vis-à-vis du sélénium.

24 communes disposent d'une dérogation préfectorale leur permettant de distribuer une eau non conforme pendant la réalisation de travaux permettant de pallier à ce problème.

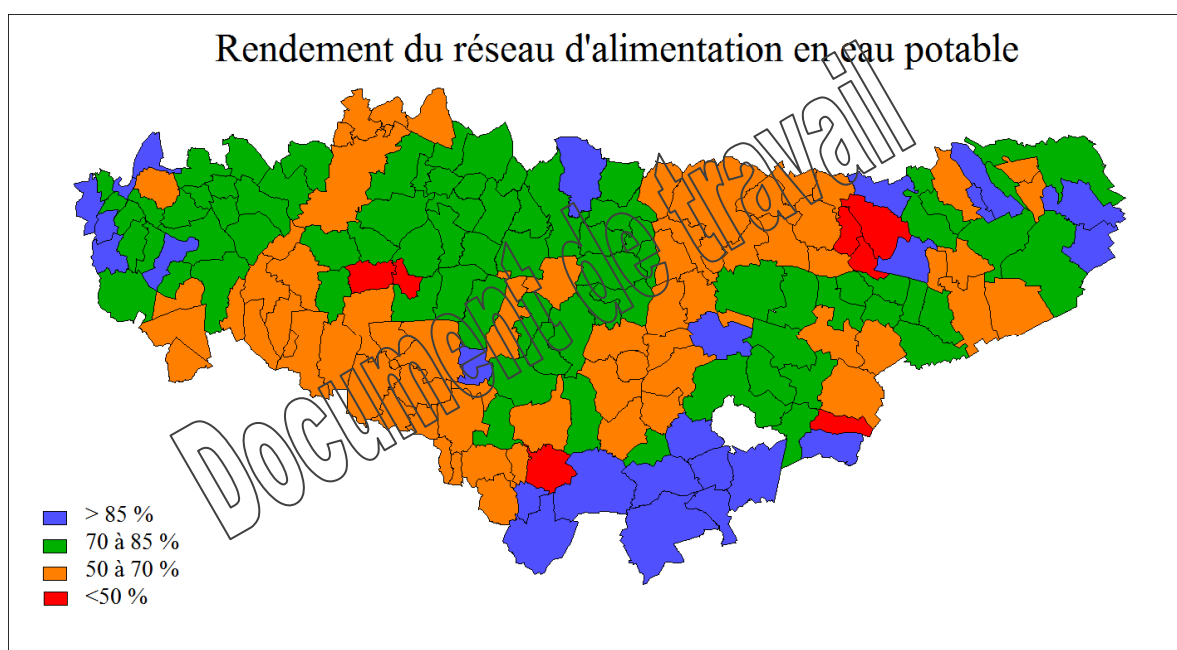
Plusieurs captages, possèdent une unité de traitement de l'eau avant distribution :

Forage	Traitement	Nb de communes du SAGE alimentées
Hondevilliers	pesticides et nitrates	15
Mortcerf	pesticides	1
Montceaux les Provins	pesticides	2
Chamigny	Fer et Manganèse	4
Les Essarts les Sézanne	pesticides	4
Charleville	pesticides	2

Tableau 1 : traitement de l'eau potable

Un système de traitement des pesticides a été installé sur les captages de Nesle la Reposte, Esternay, Morsains et Montlevon en 2007. Les 16 communes du SAGE alimentées par ces captages ne devraient donc plus présenter de non-conformité pour ce paramètre.

1-7 Rendement des réseaux



Carte 7 : Rendement du réseau d'alimentation en eau potable en 2006

Les rendements du réseau d'alimentation en eau potable, n'ont pas toujours été obtenus à l'échelle de la commune, mais dans de nombreux cas à l'échelle du syndicat d'alimentation en eau potable. Voici les résultats observés :

	Rendement inférieur à 50%	Rendement compris entre 50% et 70%	Rendement compris entre 70% et 85%	Rendement supérieur à 85 %
Nb communes	7	59	78	25
% communes	4	34	45	14

Tableau 2 : Rendement du réseau d'alimentation en eau potable

2. Présentation des premiers éléments concernant la qualité des nappes d'eaux souterraines

2-1. Les nitrates

Les teneurs en nitrates font l'objet d'un suivi régulier sur le bassin des deux Morin. Ils sont mesurés tous les ans depuis 1997 pour les stations de Condé Ste Libiaire, Doue, Jouy sur Morin, Champaubert et depuis 2003 à Hondevilliers. Et tous les deux ans à Couilly pont aux dames, Coulommiers, Boissy le Chatel, St Rémy de la vanne, La Ferté Gaucher, Verdilot, Amillis, Beautheil, Choisy en Brie, Lescherolles, Sézanne, Montmirail et Montdement-Montgivroux.

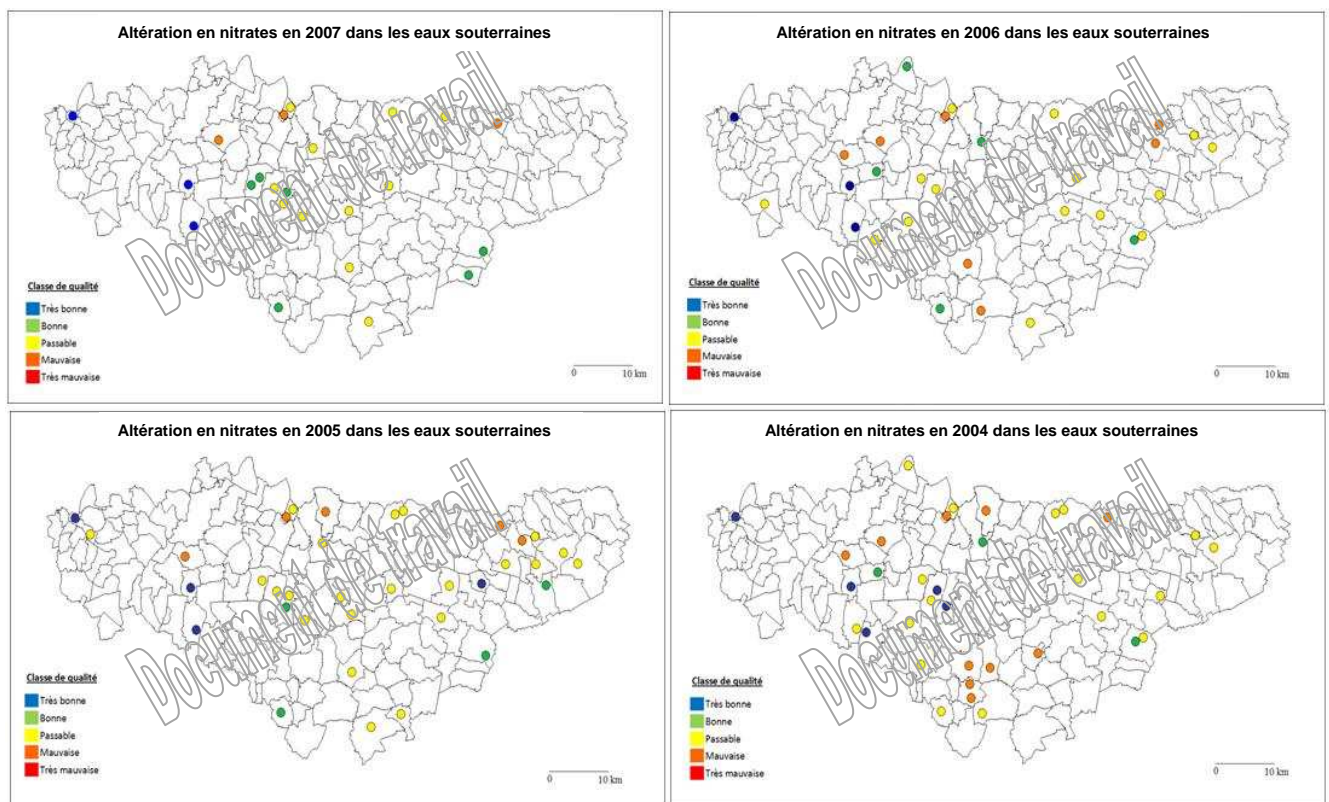
Concernant la nappe de la craie, vu que le territoire du SAGE se trouve à la périphérie de celle-ci, il y a peu de point de suivi.

Les résultats des analyses ont été classés en fonction des classes de qualités du SEQ eaux souterraines. Rappelons, que d'après la méthodologie du SEQ eau, c'est la teneur la plus déclassante qui est représentée.

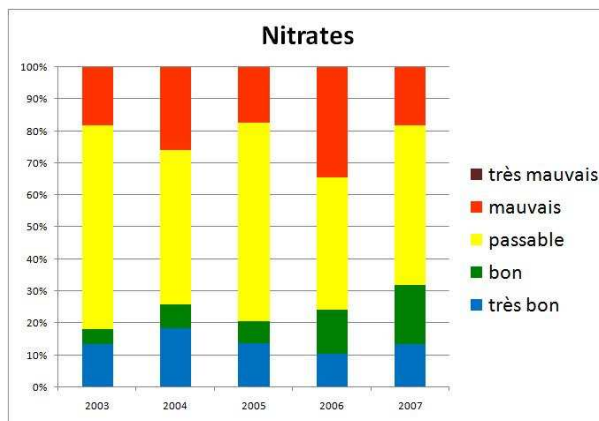
Les classes de qualité du SEQ eaux souterraines sont les suivantes :

- Très bonne qualité (couleur bleu), teneurs en nitrates inférieures à 10mg/l
- Bonne qualité (couleur vert), teneurs comprises entre 10 et 20 mg/l
- Qualité passable (couleur jaune), teneurs comprises entre 20 et 50 mg/l
- Mauvaise qualité (couleur orange), teneurs comprises entre 50 et 100 mg/l
- Très mauvaise qualité (couleur rouge), teneurs supérieures à 100 mg/l

Rappelons que le décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles fixe la teneur maximale admissible en nitrate à 50 mg/l.



Carte 8 : Altération en nitrates en 2007, 2006, 2005 et 2004



Graphique 2 : station par classe de qualité par année pour la nappe de Champigny

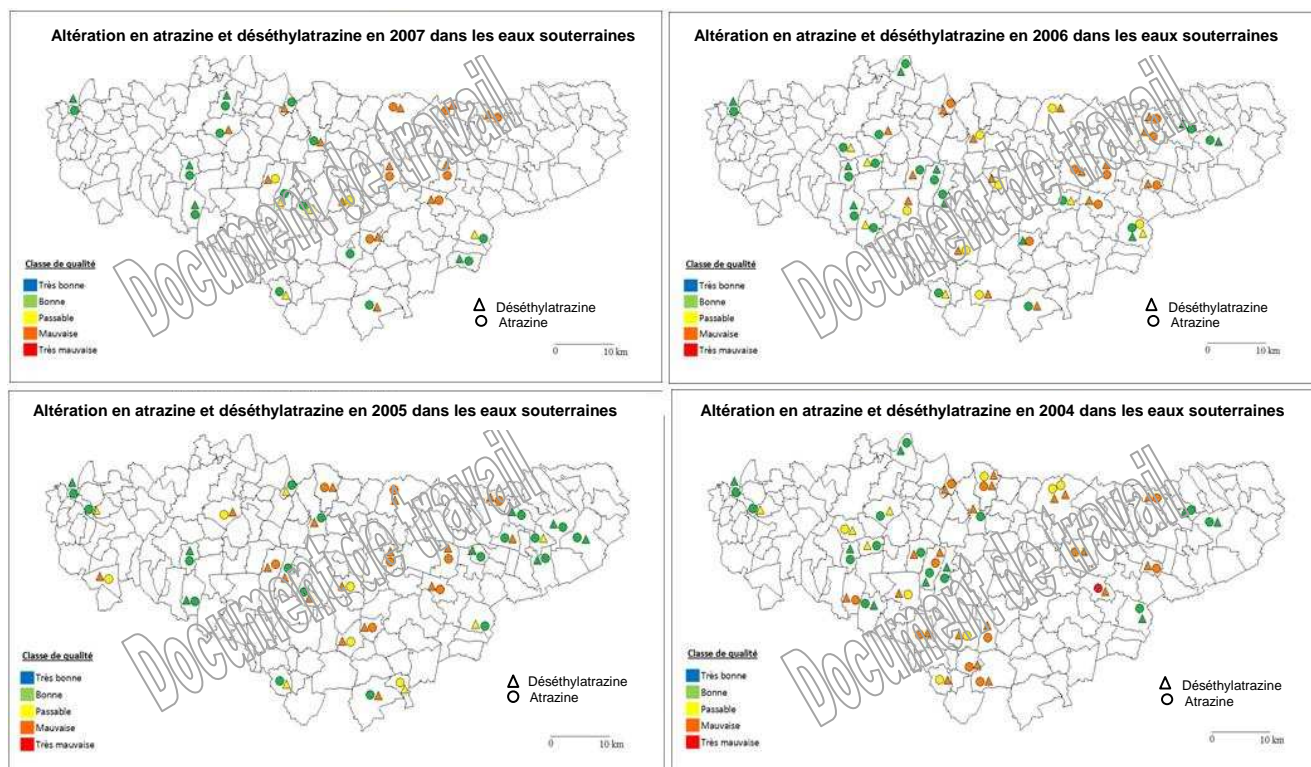
Le graphique montre que le nombre de stations par classes de qualité évolue peu depuis 5 ans.

2-2 Atrazine et déséthylatrazine

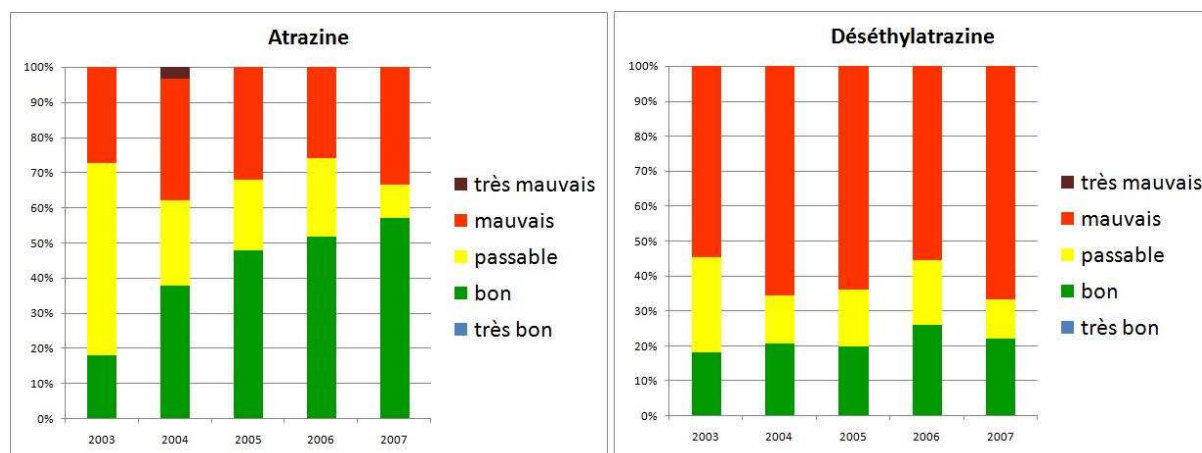
Les classes de qualité du SEQ eaux souterraines pour l'atrazine et la déséthylatrazine sont les suivantes :

- Très bonne qualité (couleur bleu), teneurs inférieures à 0,001 µg/l
- Bonne qualité (couleur vert), teneurs comprises entre 0,001 et 0,5 µg/l
- Qualité passable (couleur jaune), teneurs comprises entre 0,05 et 0,1 µg/l
- Mauvaise qualité (couleur orange), teneurs comprises entre 0,1 et 2 µg/l
- Très mauvaise qualité (couleur rouge), teneurs supérieures à 2 µg/l

Rappelons que le décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles fixe la teneur maximale admissible en produits phytosanitaires à 0,1 µg/l pour chaque substance et à 0,5 µg/l pour la somme des substances



Carte 9 : Altération en atrazine et déséthylatrazine en 2007, 2006, 2005 et 2004



Graphique 3 : station par classe de qualité par année pour la nappe de Champigny

Ces graphiques montrent que le nombre de stations présentant une classe de qualité « bonne » pour l'atrazine a augmenté de 40% en 5 ans. Le nombre de stations présentant une qualité passable pour ce paramètre a fortement diminué, par contre le nombre de stations présentant une qualité « mauvaise » reste constante.

On remarque que les teneurs en déséthylatrazine sont plus importantes que celle en atrazine. Pour ce paramètre on observe peu d'évolution depuis 5 ans.

3. Remarques diverses

Il faudrait faire figurer les captages prioritaires définis par l'Agence de l'Eau.

Une étude menée par le SNE est en cours pour déterminer l'origine de la présence de sélénium dans l'eau distribuée.

Il serait bon de faire figurer la qualité des masses d'eau en fonction de la limite du bon état défini par la DCE.

Il a été fait remarquer qu'il serait nécessaire d'évaluer l'altération des masses d'eaux souterraines par le diuron et les autres urées.

Le pesticide le plus employé par les agriculteurs actuellement est le glyphosate.

Un travail de sensibilisation doit également être entrepris auprès des particuliers et des services « espaces verts » des collectivités territoriales pour que les produits phytosanitaires soient utilisés de façon optimale. A qui Brie exerçant cette fonction, une lettre de présentation pourrait être ajoutée à un envoi du SAGE.

Une étude a été menée par Arvalis il y a plusieurs années sur les pratiques agricoles du bassin du Grand Morin.

Le programme du troisième programme d'action nitrate est en cours de réalisation par la MISE 77.

Une étude concernant les pratiques agricoles a été menée dans les marais de St Gond.

Le lycée agricole de Chailly en Brie a peut-être des informations concernant cette thématique.

